

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Sylvain BARRIER, Dominique DURIEU, Frédéric LARGERON, Gwendoline LEHMANN, Johanna MILLET, Julie TARERAT.

Pouvoirs : Sylvain BARRIER à Emmanuel SALGADO
Dominique DURIEU à François PAULLENARD
Frédéric LARGERON à Alain ROMÉYER
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
Johanna MILLET à Monique REYNAUD
Julie TARERAT à Sylvie MARCOUX

Arrivée de Sophie JOUEN à 20 h 38.

2. Nomination du secrétaire de séance

Anne-Sophie BREYSSE

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Approuvé à l'unanimité

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition matériel sportif :

* Housse pour sautoir gymnastique : CASAL SPORT (299.70 € H.T.)

* 2 lots de 4 fourreaux alu pour buts football repliables + 2 filets cages football : CASAL SPORT (469.00 € H.T.)

- Acquisition matériel Service Technique :

* Sécateur à batterie emportée : MOTOCULTURE 42 (332.00 € H.T.)

* Transpalette manuel : PROLIANS (311.00 € H.T.)

- Acquisition applications ENT Ecole F. Dolto : BENEYLU SCHOOL (249.17 € H.T.)

- Acquisition revêtement de protection de sol amovible Gymnase : UNIVERSOL (3 300.00 € H.T.)

- Acquisition friteuse Snack Bar Piscine : METRO SAINT-ETIENNE (199.00 € H.T.)

- Acquisition nettoyeur haute pression Complexe Sportif : PROLIANS (1 050.00 € H.T.)

- Acquisition et installation Columbarium au Cimetière N°3 : Société GRANIMOND (6 300.00 € H.T.)
- Branchement électrique souterrain coffret forain Place Foch : ENEDIS (1 382.40 € H.T.)
- Branchement regard eau potable Tennis Couverts : VEOLIA (754.05 € H.T.)
- Création accès nouveau préau Ecole F. Dolto : Sarl LEPTITPIERRE (3 340.00 € H.T.)
- Rénovation cour Ecole Maternelle F. Dolto : TP GUIGNAND (2 710.00 € H.T.)
- Aménagement trottoirs Avenue de la Gare : TREMA TP (7 302.30 € H.T.)
- Aménagement espace communal Faubourg de Montfaucon : GRANDEUR NATURE (2 140.00 € H.T.)
- Camping Municipal « La Fressange » :
 - * Installation compteurs d'énergie H.L.L. : Sar COLLARD-TARDIEU (1 166.00 € H.T.)
 - * Changement chauffe-eau 1 500 litres Sanitaire N°1 : Sarl SERHOCHIAN-BOUARD (4 800.00 € H.T.)

Annie LARDON trouve que le prix de 4 800 € est un peu cher pour un chauffe-eau. Emmanuel SALGADO répond qu'il s'agit d'un chauffe-eau de 1 500 litres. Le tarif comprend la dépose et évacuation de l'ancien chauffe-eau, la fourniture du chauffe-eau de 1 500 litres, les différentes pièces et la main d'œuvre pour l'installation et le raccordement.

5. Décision Modificative N°1 : Budget Camping

M. le Maire rappelle que suite à la liquidation de la Sas RATATOUILLE et à l'arrêt de la Délégation de Service Public pour la gestion du Camping Municipal « La Fressange », le Conseil Municipal a décidé le 13/02/2025 de transférer le Contrat de Concession de Service Public (DSP) à la Sarl VELAY ESCAPADE, représentée par M. Vincent LAROIS, à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de quatre années. Le Conseil Municipal a également décidé d'accorder à la Sarl VELAY ESCAPADE la gratuité pour les deux premiers mois de loyer (Mars et Avril 2025).

Les prévisions budgétaires sont à modifier car nous devons émettre les deux titres de loyer (Mars et Avril 2025) en Recettes de Fonctionnement et nous devons émettre la remise gracieuse des deux mois de loyer en Dépenses de Fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la Décision Modificative N°1 du Budget Camping comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante + 1 750.00 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante + 1 750.00 €

Adopté à l'unanimité

6. Emprunt : Budget Commune

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 10/07/2025 il a été décidé de contracter un Emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de reporter la décision concernant un Emprunt court ou prêt relais d'un montant de 500 000 €.

Il précise qu'une ligne de trésorerie et qu'un emprunt sont différents. Une ligne de trésorerie est en principe faite pour une année maximum, le prêt relais est pour une durée supérieure à un an. La ligne de trésorerie n'apparaît pas dans le budget au chapitre 16, donc cela crée un déséquilibre des comptes. Au niveau des intérêts, c'est à peu près la même chose. Le prêt relais correspond donc mieux au besoin de la Commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt relais d'un montant de 500 000 € pour le budget de la Commune, auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 2.70 %
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 750.00 €
- Montant total des intérêts : 27 000 €

Voté à la majorité : 5 voix contre

7. Cotisation papeterie année scolaire 2025-2026 Ecoles Maternelle et Elémentaire Françoise Dolto

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la cotisation papeterie versée aux Coopératives Scolaires des Ecoles Maternelle et Elémentaire Françoise Dolto pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 45 € par élève.

Rappel : montant fixé à 43 € par élève de 2011 à 2018 et à 45 € par élève depuis 2019.

Annie LARDON propose une augmentation à 50 € par élève.

François PAULLENARD indique qu'il n'y a pas eu de demande du côté de l'école.

Anne-Sophie BREYSSE indique qu'avec les outils numériques, il y a peut-être moins de besoin en papier et que le cours du prix du papier est stable.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la cotisation papeterie à 45 € par élève pour cette année scolaire et précise que dans l'éventualité où l'école aura des besoins supplémentaires, il sera octroyé une aide complémentaire.

Adopté à l'unanimité

8. Travaux Eclairage Public au Bourg : Boulevard des Jardins, Place du Senis, Place Jeanne d'Arc, Place des Vallards et Rue du Breuil

Proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'Eclairage Public au Bourg : Boulevard des Jardins, Place du Senis, Place Jeanne d'Arc, Place des Vallards et Rue du Breuil :

- Montant estimatif des travaux : 40 153.77 €
- Participation financière de la Commune : 22 084.57 € (55 %)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition du Syndicat d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'Eclairage Public au Bourg : Boulevard des Jardins, Place du Senis, Place Jeanne d'Arc, Place des Vallards et Rue du Breuil pour un montant de 22 084.57 €.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire fait le point sur l'avancement de ces travaux : les pavés ont été posés entre l'école F. Dolto et le Cercle Bouliste. Le bordurage est en cours Place du Senis. Il est nécessaire de privilégier la marche à pieds dans ce secteur jusqu'au mois de décembre 2025.

9. Travaux Eclairage Public : Extension Basse Tension pour les 3 Lots MOUFLET (Indivision SALICHON) à Robert

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de voirie nouvelle date de 2018-2019, la Commune s'était alors engagée à créer les réseaux secs et les réseaux humides.

Proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'Eclairage Public : Extension Basse Tension pour les 3 Lots MOUFLET (Indivision SALICHON) à Robert :

- Montant estimatif des travaux : 9 999.87 €
- Participation financière de la Commune : 5 999.92 € (60 %)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition du Syndicat d'Energies de la Haute-Loire pour les travaux d'Eclairage Public : extension Basse Tension pour les 3 Lots MOUFLET (Indivision SALICHON) à Robert pour un montant de 5 999.92 €.

Adopté à l'unanimité

10. Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition par la Commune à la Communauté de Communes «Loire-Semène» de parcelles de terrain pour l'aménagement de l'Espace Régis Vidal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet présenté lors de la réunion publique de décembre 2024 est révolu car certaines parcelles concernées par l'aménagement de

l'Espace Régis Vidal sont classées en zone humide. Le Bureau d'Etudes retenu a sondé et analysé la flore.

Le Bureau d'Etudes OSMOSE est chargé de faire une nouvelle proposition d'aménagement qui devrait insérer au moins un terrain de basket 3x3 vers le Stade de la Péchoire et un espace pumptrack en face de la Piscine. Des poubelles semi-enterrées seront installées à proximité des terrains de tennis actuels. Les deux parcelles sous le plan d'eau ont été volontairement ajoutées dans le Procès-Verbal de mise à disposition qui comprend 10 parcelles cadastrales, situées entre le bois du Parcours de Santé et le Plan d'Eau.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le Procès-Verbal de mise à disposition par la Commune à la Communauté de Communes « Loire-Semène » des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence « Réalisation aménagement et gestion d'équipements touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire et/ou portant sur la valorisation du patrimoine tout en s'intégrant pleinement dans une offre touristique globale » concernant l'aménagement de l'Espace Régis Vidal.

Adopté à l'unanimité

11. Approbation de l'Avenant N°1 à la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

M. le Maire informe que le Conseil Communautaire, en date du 08/07/2025, a décidé de signer l'Avenant N°1 à la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin de valider l'harmonisation de l'aide autonomie pour les propriétaires modestes et très modestes.

Bien que le financement des Communes ne soit pas impacté, il est nécessaire que tous les signataires de la Convention signent cet avenant. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet Avenant N°1.

M. le Maire précise que le point sera fait en fin d'année sur le nombre de dossiers.

Adopté à l'unanimité

12. Désignation d'un Adjoint pour signer l'Acte Administratif concernant la cession à titre gratuit de la parcelle AZ 605 par la Fondation Jean Léon Le PREVOST

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Acte Administratif sera établi prochainement et sera soumis au vote du Conseil Municipal concernant la cession gratuite de la parcelle AZ 605 d'une superficie de 310 m² environ située Chemin du Pas du Mont par la Fondation Jean Léon Le PREVOST.

Cette cession de parcelle va permettre de déplacer le Chemin du Pas du Mont tout en l'élargissant, de créer un accès au Lotissement du Duc de joyeuse et de sécuriser le carrefour entre le Chemin du Pas du Mont et le Boulevard des Passementiers.

M. le Maire précise que l'Acte Administratif ne peut pas être signé par lui et qu'il est nécessaire de désigner un Adjoint pour cette signature. Il propose Martine GINET.

Adopté à l'unanimité

13. Questions diverses

*Monique REYNAUD rappelle les manifestations organisées par le C.C.A.S. :

- Le Loto du C.C.A.S. aura lieu le dimanche 05 octobre dans les Salles Polyvalentes.
- Il est prévu un voyage en Espagne avec 40 personnes au cours du mois d'octobre.
- Halloween : le vendredi 31 octobre de 14 h à 18 h sous la Halle.
- Le repas des Aînés est programmé pour le mercredi 26 novembre dans les Salles Polyvalentes. Les personnes de plus de 75 ans sont concernées par le repas ou le colis de Noël.

*Martine GINET fait le point sur le programme « Ma Prime Rénov' » et sur l'O.P.A.H.

*Emmanuel SALGADO fait un point sur les travaux en cours :

- Courts de tennis couverts : le couvreur devrait finir au mois d'octobre ; le club-house est presque fini.
- Cabinet dentaire : le toit terrasse devrait se terminer cette semaine. Ouverture prévue en février 2026. Conférence de presse à venir, en présence de la Région.
- Prochain Conseil Municipal : le jeudi 06 novembre à 20 h.

La séance est levée à 20 h 41.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the commune of Saint-Dizier-sur-Meuse. The stamp contains the text 'SAINT-DIZIER-SUR-MEUSE' at the top and 'MAYEUR' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'E. SALGADO'.

E. SALGADO.